

L'IRC et après ?

Le 1^{er} janvier 2021, 2 652 salariés du GIE AG2R ont été transférés vers l'IRC AG2R AGIRC ARRCO.

Pour le moment, pas de changement ! Mais quelle sera la suite ?

A ce jour, la loi prévoit :

➤ Le transfert à l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) du recouvrement des cotisations et du contentieux de la retraite complémentaire dès le 1^{er} janvier 2022.



**Quelles activités resteront dans l'IRC ?
Quel sera l'impact sur les gestionnaires et
l'encadrement de l'IRC ?**

Certains auront atteint l'âge du départ en retraite ou du CET ATT : les chanceux !

Certains pourraient être recrutés par l'ACOSS : Combien de salariés ? Où travailleront-ils ? Quel sera leur statut ?

Rien de bien rassurant pour le moment...

Et les autres ?

Quelles garanties avons-nous aujourd'hui ? Un engagement de la Direction de maintenir l'employabilité...



Les négociations avec l'ACOSS ont mis plusieurs scénarios sur la table :

- Pas de reprise des managers et des fonctions support !!!
- Une sélection, par l'ACOSS, des collaborateurs !!!
- Une négociation individuelle entre l'ACOSS et le salarié de l'IRC.

L'ACOSS voudrait également récupérer les activités de fiabilisation des carrières et de l'interlocution client.

Mais avec ou sans les salariés ? Là encore mystère....

L'IRC fait partie du Groupe... Sauf que la Direction a prévenu qu'elle ne serait pas en mesure de repositionner plus de 300 salariés.

Dans ces conditions, que deviendraient les salariés sans activité ???



Et comme si ça ne suffisait pas, la loi prévoit aussi :

➤ La mise en place de la future CNRU (Caisse Nationale de Retraite Universelle) qui pourrait regrouper les activités tant de la CNAV que des différentes caisses AGIRC ARRCO (dont l'IRC AG2R), à compter du ... l'avenir le dira.



La CNRU ne s'est pas encore positionnée sur le sujet de l'emploi mais elle pourrait prendre la même position que l'ACOSS, voire pire...

Quelles alternatives pourraient être proposées aux salariés sans activité ???

**DEVANT L'INCERTITUDE DE VOTRE AVENIR,
AGENTS DE MAITRISE ET CADRES,
DONNEZ VOTRE VOIX A LA CFE-CGC POUR QU'ELLE PUISSE PESER
DANS TOUTES LES NEGOCIATIONS**



Dans toutes les instances, à l'intérieur du Groupe, à la branche, la CFE-CGC défend et continuera à défendre vos emplois



Agents de Maîtrise (à partir de la 3D) et Cadres, la



est votre syndicat